BULLETIN D'INFORMATION - SPÉCIAL ÉLECTIONS

La diversité culturelle est synonyme en Nouvelle-Calédonie d'une forte diversité d'expression.

TOGETHER WE GO FURTHER ! KA HAERE TAHI MĀTAU! TOU TOSO VATA YANI! TATOU TE O FAATASI ATILI! INSIEME ANDIAMO OLTRE! CÙNG NHAU, CHÚNG TA TIẾN XA HƠN! GEMEINSAM GEHEN WIR WEITER ! JUNTS ANEM MÉS ENLLÀ**! TOU FAKA TASI KE TOU ANO MAMAO !** ELKARREKIN URRUTIRAGO IRITSI GINEN! E HAERE ATU Â TATOU I MUA! ENSEMBLE, ALLONS PLUS LOIN **!** معا نذهب إلى أبعد من ! BERSAMA KITA MELANGKAH LEBIH JAUH ! 同行更远! **JUNTOS VAMOS MAIS LONGE !** 一緒に私たちはさらに進みます! ANSANM NOU ALE PI LWEN ! MAGKASAMA TAYONG LUMAYO! KA TOU FAKA TAHI PEA TOU ALU MAMAO ! **CE TRONGËNE LA GOJENY KA NANY !**

ENSEMBLE, ALLONS PLUS LOIN ! Tel est le souhait de Force Ouvrière pour les quatre années de la prochaine mandature.

EN 2022, ON VOTE POUR SA FÉDÉRATION !

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a changé les règles du jeu.
Désormais, dans le second degré, l'ensemble des corps votent pour les mêmes commissions paritaires nationale et académique. **Certifiés, professeurs de lycée professionnel, conseillers principaux d'éducation, agrégés, psychologue de l'Éducation nationale, professeurs d'éducation physique et sportive… forment le même collège électoral.**

C'est pour cela que les adhérents et sympathisants du SNETAA-FO et des autres syndicats de Force Ouvrière sont appelés à voter pour la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle de Force Ouvrière (**FNEC-FP FO**).

Comme aux dernières élections, le vote est dématérialisé. Les titulaires et stagiaires sont amenés à faire entre 1 et 3 clics sur le logo de notre fédération.

Ce n'est donc pas celui du SNETAA-FO qu'il convient de chercher dans votre espace électeur mais celui de la FNEC-FP-FO.

COMBIEN DE VOTES DOIS-JE FAIRE ?

Le nombre de votes dépend de son statut.

3 votes pour un titulaire *(enseignant ou personnel d'éducation)*

- au Comité Social d'Administration ministériel,
- à la Commission Administrative Paritaire Nationale,
- à la Commission Administrative Paritaire Académique.

1 vote pour un stagiaire *(enseignant ou personnel d'éducation)*

- au Comité Social d'Administration ministériel,

Remarque : le CSA académique n'existe pas en Nouvelle-Calédonie.

CRÉER SON ESPACE ÉLECTEUR ?

Créer son espace électeur est la première chose à faire pour qui veut participer à des élections professionnelles en ligne.

Pour cela, deux possibilités, pas plus difficiles l'une que l'autre. La première utilise un lien personnalisé présent dans un mail envoyé sur votre boîte mail académique par le ministère le jeudi 13 octobre 2022. La seconde nécessite l'utilisation d'un lien générique mis à disposition de l'ensemble des personnels.

Avec le mail reçu le jeudi 13 octobre 2022 (ou le mail reçu le **22 novembre 2022**).
Ce mail a pour expéditeur « *Élection professionnelle 2022* » et pour objet « *Ouverture du portail élections professionnelles* ». Une fois, vous devez cliquer sur le rectangle gris dans lequel il est écrit en bleu « *Accéder au portail Élections* ». Vous êtes alors redirigé vers une nouvelle page afin de créer votre mot de passe.

Avec le lien générique. Si vous avez effacé vos mails ou n'avez pas envie de partir à la recherche du mail envoyé le 13 octobre ou 20 novembre derniers, une procédure a été prévue à cet effet.

Cliquez sur le lien suivant : **ICI**

Vous devez ensuite saisir votre adresse électronique professionnelle. Sur cette messagerie, vous recevrez un courriel qui contiendra un lien à cliquer. Ce lien vous conduira à la page dédiée à la création du mot de passe nécessaire pour accéder à votre espace électeur.

Création du mot de passe

À chaque connexion à votre espace électeur, un mot de passe vous sera demandé. Celui que vous allez créer est à noter précieusement dans votre pense-bête. Sur la page d'accès au portail des élections, vous êtes invité à saisir deux fois le même mot de passe qui doit correspondre à un certain format. Pour finaliser cette opération, il faut saisir le captcha affiché puis cliquer sur le rectangle bleu qui contient le mot CONNEXION. Si votre mot de passe est conforme aux attentes de l'application, vous êtes redirigé vers la page du choix de la question défi.

La question défi

Tout comme le mot de passe, il est impératif que vous notiez dans votre pense-bête, la question défi choisie ainsi que la réponse que vous avez donnée. Cela vous permettra de redemander votre code de vote si vous ne l'avez pas reçu ou retiré, ou si vous l'avez perdu.

Cette étape de la question défi est simple : vous choisissez une question dans une liste déroulante puis saisissez deux fois de façon identique la réponse à cette question. Enfin, vous cliquer sur le rectangle bleu dans lequel il est écrit en majuscule **ACTIVER SON COMPTE**. Vous arrivez enfin sur votre espace électeur !

Celui-ci comporte quatre rectangles qui vous permettent d'obtenir de l'aide, de voir les scrutins qui vous concernent, de consulter votre compte et surtout de voter entre le 1er et le 8 décembre 2022.

LA NOTICE DE VOTE

Dans votre établissement, vous avez été invité à retirer votre notice de vote sur laquelle figure en bas à gauche, un code indispensable pour valider ses votes.

Certains collègues *(le plus souvent les stagiaires),* affectés sur un établissement qui n'est pas toujours leur rattachement administratif doivent la recevoir avant les élections par voie postale.

Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote ou si vous l'avez égarée, pas de panique.

Une procédure est prévue pour récupérer le code après l'ouverture des scrutins.

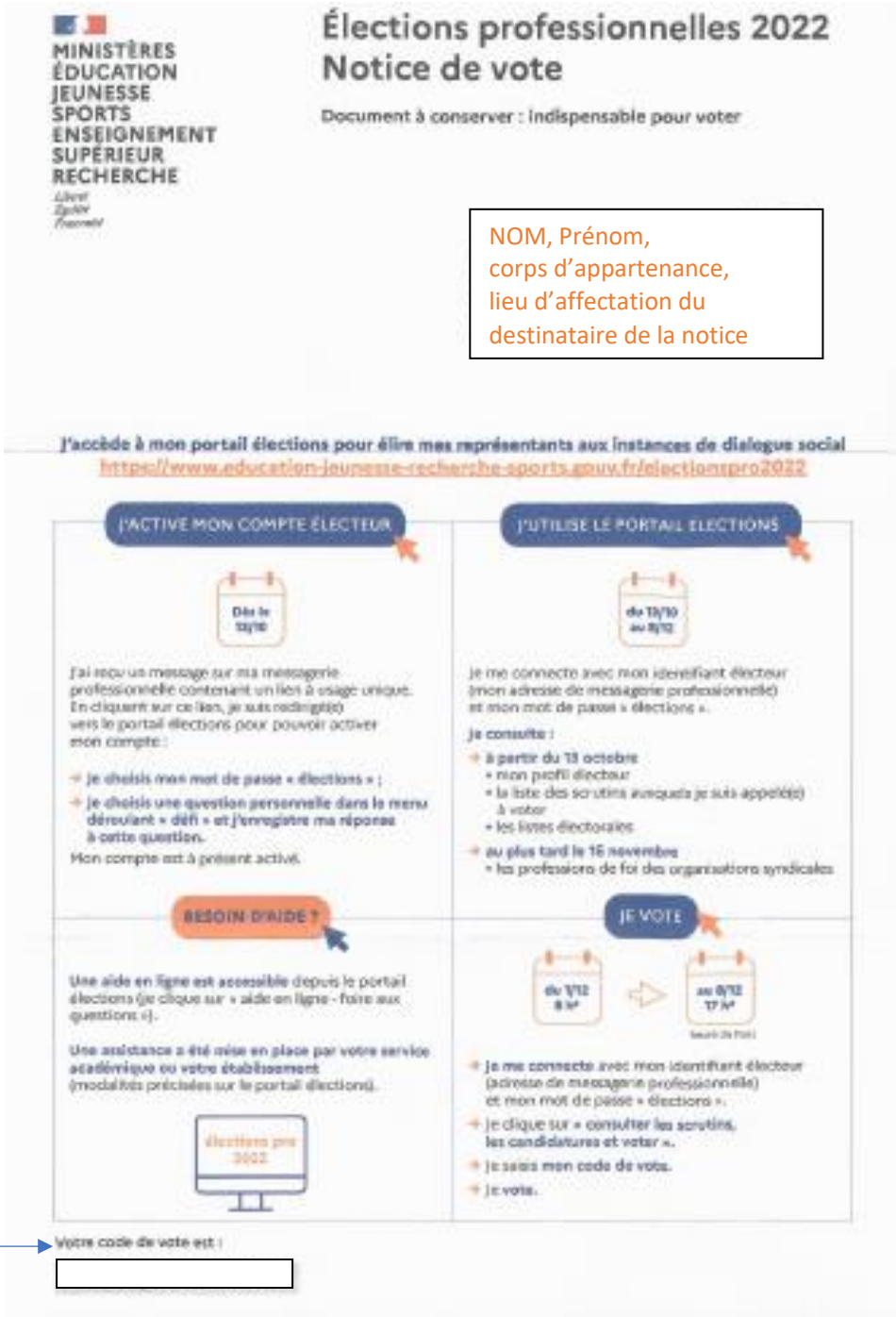

Votre code provisoire de vote

SOMMAIRE

CSA ministériel de l'Éducation nationale - Profession de foi de la FNEC-FP FO	3
CSA ministériel de l'Éducation nationale - Liste de la FNEC-FP FO	4
CAPN des professeurs de l'Éducation nationale - Profession de foi de la FNEC-FP FO	5
CAPN des professeurs de l'Éducation nationale – Liste de la FNEC-FP FO	6
CAPL des professeurs de l'Éducation nationale - Profession de foi de la FNEC-FP FO	8
CAPL des professeurs de l'Éducation nationale - Liste de la FNEC-FP FO	9

FNEC FP FO

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 1ER AU 8 DECEMBRE 2022

Profession de foi

Comité Social d'Administration Ministériel de l'Éducation nationale

La FNEC FP-FO défend vos droits, résiste et revendique en toute indépendance

FO, SYNDICAT DE LA FICHE DE PAYE

Force Ouvrière, 1er syndicat confédéré de l'enseignement, premier syndicat de la Fonction publique de l'Etat, refuse la vie chère et revendique une augmentation générale des salaires pour tous les personnels de toutes catégories. FO n'a donc de cesse d'exiger de véritables négociations pour augmenter le point d'indice des fonctionnaires, à hauteur du pouvoir d'achat perdu (- 23 % depuis 2000) !

EN VOTANT POUR LES LISTES DE LA FNEC FP-FO, VOUS EXIGEZ :

Des postes statutaires tout de suite !

- Ouverture de tous les postes nécessaires
- Recrutement de toutes les listes complémentaires, dans tous les corps
- Mise en place de concours exceptionnels
- Retour à un recrutement dès BAC+3 pour les enseignants
- Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED
- Réintégration de tous les personnels suspendus
- Défense de l'enseignement adapté, non à l'inclusion systématique et forcée, abandon des PIAL.

La défense des statuts !

- Non à l'arbitraire de PPCR, du RIFSEEP, à l'individualisation des carrières
- Arrêt de l'*« accompagnement »* issu de PPCR et des mesures managériales du « Grenelle » qui en découlent (évaluation d'écoles et d'établissements, formations formatage, RH de proximité, Loi Rillac, expérimentation marseillaise…)
- Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, rétablissement des prérogatives des CAP, CHSCT…

Le maintien du cadre national de l'Ecole de la République !

- Rétablissement du baccalauréat comme examen national, terminal, ponctuel et anonyme, arrêt de la réforme du lycée et de Parcoursup
- Défense de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, non au tout apprentissage aux mains des entreprises
- Non à la territorialisation de l'Ecole, aux rythmes scolaires définis localement, à la fusion des académies découlant de la réforme territoriale, à la fusion et la destruction des services administratifs

La défense des retraites et des régimes spéciaux !

FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires et des pensions calculées sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois. Aucun allongement de la durée de cotisation, non au régime universel par points !

La FNEC FP-FO, contrairement à d'autres organisations, a refusé PPCR, la loi Peillon de refondation, les décrets Hamon, la loi Blanquer… et continue de refuser les attaques statutaires du Grenelle. Elle informe, réunit et mobilise les personnels pour la défense des revendications.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se saisir des élections professionnelles pour défendre les postes, les salaires, les statuts, les conditions de travail en votant et faisant voter du 1er au 8 décembre 2022 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats !

www.fo-fnecfp.fr

ELECTION AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE

Elections professionnelles 2022

15 titulaires, 15 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

---

1. **M. LALANDE Christophe,** professeur des écoles, Ecole élémentaire Papus, Toulouse, 31
2. **M. SANCHEZ Pedro,** professeur de lycée professionnel, LP Aïzpurdi, Hendaye, 64
3. **Mme BOUCHALTA Salima,** SAENES, Rectorat, Grenoble, 38
4. **Mme CARRUGE Léa**, professeur certifié, Collège Pompidou, Villeneuve-La-Garenne, 92
5. **M. BEDEL Patrick,** personnel de direction, Collège Charcot, Oissel, 76
6. **M. VOLLE Frédéric,** professeur des écoles, Ecole élémentaire Jean Giono, Lyon, 69
7. **Mme BARLET Lindsey,** agent contractuel AESH, Collège le Monteil, Monistrol-sur-Loire, 43
8. **Mme MARQUES Sandra**, INFENES, Lycée Bossuet, Condom, 32
9. **M. PREEL Jean-Marc,** professeur certifié, Lycée Gustave Flaubert, Rouen, 76
10. **M. PIEROCHE Jean-Marc,** professeur de lycée professionnel, LDM Bertène Juminer, Lamentin, 971
11. **Mme BA Awa,** ADJAENES, Cité scolaire Paul Valéry, Paris, 75
12. **Mme SALICETO Stéphanie,** professeur de lycée professionnel, LP Antonini, Ajaccio, 2A
13. **Mme CHOROWICZ Sylvie,** professeur agrégée, Lycée Jean Monnet, Crépy-en-Valois, 60
14. **Mme VISO Claire,** PSYEN, Ecole élémentaire Jean Maillard, Pavilly, 76
15. **Mme FERNANDEZ Marlène,** professeur des écoles, Ecole élémentaire de Lacanau, Lacanau, 33
16. **Mme BŒUF Cécile,** CPE, Collège Pierre Mendès France, Riom, 63
17. **Mme ALVAREZ Virginie,** professeur des écoles, Ecole élémentaire de Sombernon, Sombernon, 21
18. **Mme ATZORI Mylène,** maître auxiliaire, Lycée Jean Aicard, Hyères, 83
19. **Mme PEIGNE Marie-Françoise,** ASSAE, DSDEN 32, Auch, 32
20. **Mme LOCAR Magaly,** agent contractuel AED, Collège Victor Schoelcher, Sainte-Cécile-les-vignes, 84
21. **Mme BRICARD Marie-Elisabeth,** professeur des écoles, Circonscription d'Avion, Avion, 62
22. **Mme LAULIE Marie-Hélène,** AAE, Administration centrale MEN, Paris, 75
23. **Mme CHEBARDY-BANSE Laure,** SAENES, DSDEN 49, Angers, 49
24. **Mme TESTAU Lise-Marie,** médecin de l'Education nationale, DSDEN 29, Quimper, 29
25. **Mme POUGET Muriel,** professeur de lycée professionnel, LP Monteil, Lons-Le-Saunier, 39
26. **Mme BOUET-LAHOULETTE Coralie**, AAE, Rectorat de Créteil, Créteil, 94
27. **M. MEGRET David**, inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription de Saint-Paul, 974
28. **M. DESPLANCHES François,** professeur d'EPS, Collège Saint-Exupéry, Contres, 41
29. **Mme KAUTZ Céline,** professeur certifiée, Collège Pierné, Sainte-Marie-aux-Chênes, 57
30. **M. POULLET Clément,** professeur certifié, Collège Albert Camus, Ris-Orangis, 91

21 femmes, 9 hommes

FNEC FP FO

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 1ER AU 8 DECEMBRE 2022

Profession de foi

Commission Administrative Paritaire Nationale des Professeurs de collège, lycée, d'EPS, CPGE, PLP, CPE, PSYEN

La FNEC FP -FO défend vos droits, résiste et revendique en toute indépendance

▶ L'AUGMENTATION DES SALAIRES, C'EST MAINTENANT ET SANS CONTREPARTIE !

FO exige l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage des 25% du pouvoir d'achat perdus depuis 20 ans.

▶ POUR LA CRÉATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

FO défend le service public pour tous et la laïcité de l'état. Cela passe par un recrutement statutaire dans tous les corps et à hauteur des besoins, par la création de concours exceptionnels et immédiats à Bac +3 et Bac +4 pour les agrégés.

▶ POUR LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FO exige la réduction des effectifs par classe, le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de la gestion managériale des personnels.
FO demande le maintien des CHSCT, la protection effective des personnels à tous les niveaux et à tous les instants.

▶ POUR LA DÉFENSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

FO défend la fonction publique d'État et les différents statuts qui garantissent l'indépendance de chacun. Pour le respect des disciplines des concours, des spécificités des corps : nous ne sommes pas interchangeables !

▶ POUR DES CARRIÈRES AU MÊME RYTHME POUR TOUS

FO défend le principe d'un avancement de tous à un rythme régulier permettant de dérouler une carrière sans frein jusqu'au dernier échelon du grade terminal.
FO demande l'abandon de la reforme PPCR avec sa notation clientéliste.

▶ POUR LA DÉFENSE DU LYCÉE PROFESSIONNEL PUBLIC, LAÏQUE ET SOUS STATUT SCOLAIRE

FO dénonce l'attaque sans précédent contre les LP publics et la mise en concurrence avec l'apprentissage, révélatrices de la volonté de les transformer en CFA territorialisés. Non à la mainmise des entreprises sur les LP, les PLP doivent rester des enseignants fonctionnaires d'État.

▶ POUR LA DÉFENSE DES DIPLÔMES ET L'ABANDON DE PARCOURSUP

FO exige le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, anonyme et 1er garde universitaire. Parcoursup exclue des milliers de jeunes de l'accès aux études supérieures. FO demande l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée, le retour à des heures de cours disciplinaires et l'abandon du contrôle continu.

▶ NON AU DÉMANTÈLEMENT DES VIES SCOLAIRES

FO exige le respect des missions statutaires des CPE, et des AED en nombre suffisant.

▶ NON À L'EXTERNALISATION DES MISSIONS DES PSYEN

FO exige le recrutement massif de PsyEN et le respect de la liberté des pratiques de chacun.

▶ POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO combat cette loi qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations. Elle territorialise la Fonction publique en créant des inégalités entre les agents.

▶ POUR LA DÉFENSE DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX

FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires et des pensions calculées sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois. Aucun allongement de la durée de cotisation, non au régime universel par points !

FO ESR — FO SNFOLC — snetaa FO — Snuclj FO — FNEC FP FO ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 du 1er au 8 décembre — JE VOTE FO !

www.fo-fnecfp.fr

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE COMPETENTE A L'EGARD

des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale

Elections professionnelles 2022

19 titulaires, 19 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

---

1. **M. VAYSSETTE Jean-Christophe**, Professeur agrégé, LGT La Bruyère, Versailles, 78
2. **Mme WENDLING Muriel**, Professeur LP, LP Jean-Frédéric Oberlin, Strasbourg, 67
3. **Mme CARRUGE Léa**, Professeur certifié, Collège Georges Pompidou, Villeneuve la Garenne, 92
4. **Mme GUICHENU Laëtitia**, Professeur certifié, Lycée Georges Cabanis, Brive la Gaillarde, 19
5. **M. TARTARE Jean-Marie**, Professeur LP, LP Fred Scamaroni, Bastia, 2B
6. **M. LEROY Emmanuel**, Professeur agrégé, LGT Jean Rostand, Chantilly, 60
7. **M. LECUREUR Aurélien**, Professeur EPS, Collège Paul Langevin, Couëron, 44
8. **Mme MARENT Delphine**, Psychologue de l'EN, circonscription 1er degré IEN, Le Neubourg, 27
9. **Mme BŒUF Cécile**, CPE, Collège Pierre Mendès France, Riom, 63
10. **Mme MOULIN Bénédicte**, Professeur LP, LP Pierre Doriole, La Rochelle, 17
11. **Mme FAUPIN Solène**, Professeur certifié, Université de Lorraine, Metz, 57
12. **Mme MOSCA Marie-Antoinette**, Professeur certifié, LGT René Char, Avignon, 84
13. **Mme SARNAC Béatrice**, Professeur certifié, LGT Laure Gatet, Périgueux, 24
14. **Mme VINCENT PETIT Brigitte**, Professeur LP, LP Edouard Herriot, Sainte Savine, 10

15. **Mme BOUCHON-RICOCHON Nadia**, Professeur certifié, Collège Diderot, Le Petit Quevilly, 76
16. **Mme MEIGNANT Caroline**, Professeur certifié, LPO Fernand Léger, Ivry sur Seine, 94
17. **M. MOGEON François**, Professeur certifié, CNED, Grenoble, 38
18. **M. LARCHER Baptiste**, Professeur LP, LP Max Joséphine, Cayenne, 973
19. **Mme VOLLMER Hélène**, Professeur certifié, Lycée français Jean Renoir, Munich, Allemagne
20. **Mme KIEFFER Charlotte**, Professeur EPS, Collège Georges Pompidou, Villeneuve la Garenne, 92
21. **M. LOBO Carlos**, Professeur chaire sup, LGT Dumont D'Urville, Toulon, 83
22. **Mme AUBRY Marie-Ange**, Professeur LP, LP Pierre Boulanger, Pont-du-Château, 63
23. **M. LICINI Franck**, Professeur agrégé, Université Jean Monnet, Saint Etienne, 42
24. **M. MARCHAL Mathieu**, Professeur certifié, Collège des Salins, Villeneuve-les-Maguelone, 34
25. **Mme PANCARTE Sandrine**, Professeur LP, LP André Aliker, Fort de France, 972
26. **Mme GRENIER Céline**, Professeur LP, Collège la Rose des Vents, Friville Escarbotin, 80
27. **M. CONNETABLE Benoît**, Professeur agrégé, Lycée général Carnot, Paris, 75
28. **M. HERAUD Régis**, Professeur certifié, Collège Flavius Vaussenat, Allevard les Bains, 38
29. **Mme RICHARD Elisabeth**, Professeur LP, Lycée Yvon Bourges, Dinard, 35
30. **Mme NAVARRO GOBET Muriel**, Professeur agrégé, LGT Léonard de Vinci, Amboise, 37
31. **M. MAES Guillaume**, Professeur certifié, Collège Roger Salengro, Houplines, 59
32. **M. CHIBANE Samir**, CPE, LPO Saint-Exupéry, Blagnac, 31
33. **Mme ALIX Annick**, Professeur agrégé, Lycée Gustave Eiffel, Dijon, 21
34. **Mme CAIRON Muriel**, Professeur certifié, LGT Colbert, Lyon, 69
35. **Mme LAPIERRE Nathalie**, Professeur agrégé, LPO Emile Littré, Avranches, 50
36. **M. MOHRBACH Régis**, Professeur certifié, Lycée Gustave Eiffel, Talange, 57
37. **M. MERCIER Sébastien**, Professeur certifié, Collège Val de Rosemont, Giromagny, 90
38. **M. KARRAMKAN Elin**, Professeur LP, LP Ducharmoy, Saint-Claude, 971

22 femmes, 16 hommes

FNEC FP FO

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 1ER AU 8 DECEMBRE 2022

Profession de foi

Commission Administrative Paritaire Locale des Professeurs de collège, lycée, d'EPS, CPGE, PLP, CPE, PSYEN

Professeurs de collège, lycée, d'EPS, CPGE, PLP, CPE, PSYEN, FO défend vos droits, résiste et revendique en toute indépendance

▶ L'AUGMENTATION DES SALAIRES, C'EST MAINTENANT ET SANS CONTREPARTIE !

FO exige l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage des 25% du pouvoir d'achat perdus depuis 20 ans.

▶ POUR LA CRÉATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

FO défend le service public pour tous, partout. Cela passe par un recrutement statutaire dans tous les corps et à hauteur des besoins, par la création de concours exceptionnels et immédiats à Bac +3 et Bac +4 pour les agrégés.

▶ POUR LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FO exige la réduction des effectifs par classe, le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de la gestion managériale des personnels.
FO demande le maintien des CHSCT, la protection effective des personnels à tous les niveaux et à tous les instants.

▶ POUR LA DÉFENSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

FO défend la fonction publique d'État et les différents statuts qui garantissent l'indépendance de chacun. Pour le respect des disciplines des concours, des spécificités des corps : nous ne sommes pas interchangeables !

▶ POUR UNE GESTION PARITAIRE DES CARRIÈRES

FO défend le principe d'une gestion paritaire des carrières et le retour à des opérations d'avancement, de changement de corps et de mutations qui soient contrôlées lors de CAPL.
FO demande l'abandon de la réforme PPCR avec sa notation clientéliste.

▶ POUR LA DÉFENSE DU LYCÉE PROFESSIONNEL PUBLIC, LAÏQUE ET SOUS STATUT SCOLAIRE

FO dénonce l'attaque sans précédent contre les LP publics et la mise en concurrence avec l'apprentissage, révélatrices de la volonté de les transformer en CFA territorialisés. Non à la mainmise des entreprises sur les LP, les PLP doivent rester des enseignants fonctionnaires d'État.

▶ POUR LA DÉFENSE DES DIPLÔMES ET L'ABANDON DE PARCOURSUP

FO exige le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, anonyme et 1er grade universitaire. Parcoursup exclut des milliers de jeunes de l'accès aux études supérieures. FO demande l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée, le retour à des heures de cours disciplinaires et l'abandon du contrôle continu.

▶ NON AU DÉMANTÈLEMENT DES VIES SCOLAIRES

FO exige le respect des missions statutaires des CPE et le recrutement d'AED en nombre suffisant.

▶ NON À L'EXTERNALISATION DES MISSIONS DES PSYEN

FO exige le recrutement massif de PsyEN et le respect de la liberté des pratiques de chacun.

▶ POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO combat cette loi qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations. Elle territorialise la Fonction publique en créant des inégalités entre les agents.

▶ POUR LA DÉFENSE DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX

FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires et des pensions calculées sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois. Aucun allongement de la durée de cotisation, non au régime universel par points !

FO ESR — FO SNFOLC — snetaa FO — Sud santé FO — FNEC FP FO ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 du 1er au 8 décembre — JE VOTE FO !

www.fo-fnecfp.fr

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE DES ENSEIGNANTS, PROFESSEURS DE L'ENSAM, CPE ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE DE NOUVELLE-CALEDONIE

Elections professionnelles 2022

15 titulaires, 15 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

	NOM	Prénom	Discipline	Etablissement	Ville
1.	DUFFOUR	Eric	Hôtel. rest. / prod.	LPCH Escoffier	Nouméa
2.	RODRIGUES	Manuela	Biotechnologies	LPO Michel Rocard	Pouembout
3.	SALIGA	Andy	Génie Civil / économie	LP Pétro Attiti	Nouméa
4.	MATHIEU	Audrey	Maths - physique	LP Augustin Ty	Touho
5.	VIKENA	Patrick	Génie Civil / ouvrages	SEGPA de Magenta	Nouméa
6.	VERDU	Sandrine	Eco-Gestion / vente	LPCH Escoffier	Nouméa
7.	SAMITIER	Julien	Hôtel. rest. / prod.	LPO Haudra	Lifou
8.	PREUVOT	Corinne	STMS	LP Pétro Attiti	Nouméa
9.	CHARDON	Steeve	Lettres Anglais	SEGPA	Koné
10.	DUFFOUR	Angeline	Eco-Gestion / vente	Lycée La Pérouse	Nouméa
11.	MERMET	Jacky	Bâtiment / peinture	LP Pétro Attiti	Nouméa
12.	LASCOMBES	Bénédicte	Biotechnologies	LPCH Escoffier	Nouméa
13.	BOUTONNIER	Pierre	Maths - physique	LP Augustin Ty	Touho
14.	SADOUKI	Ibtissame	Biotechnologies	Lycée Dick Ukeiwé	Dumbéa
15.	BELLAL	Saïfou	Arts Appliqués	LP Pétro Attiti	Nouméa

	NOM	Prénom	Discipline	Etablissement	Ville
16.	CANNIC	Joëlle	Maths - physique	LPCH Escoffier	Nouméa
17.	MARIANO MARQUES	Carlos	Hôtel. rest. / service	LP Augustin Ty	Touho
18.	CHAUVET	Brigitte	Hôtel. rest. / service	LPCH Escoffier	Nouméa
19.	BAYA	Ralph	Bâtiment / peinture	LP Pétro Attiti	Nouméa
20.	VALENT	Béatrice	Lettres Histoire-Géo	LPCH Escoffier	Nouméa
21.	HAMZA	Aymen	Eco-Gestion / GEA	LPO Haudra	Lifou
22.	BAGARRY	Catherine	Eco-Gestion / GEA	LP Augustin Ty	Touho
23.	BRAS	Michel	Génie Méca / véhicule	LPO Michel Rocard	Pouembout
24.	DUBARRY	Claude	Biotechnologies	LP Pétro Attiti	Nouméa
25.	SAKER	Mohamed	Eco-Gestion / vente	LPCH Escoffier	Nouméa
26.	LUBIN	Hélène	Biotechnologies	SEGPA	Koné
27.	FROMENTEAU	Claude	Génie Civil / économie	LP Pétro Attiti	Nouméa
28.	WACALIE	Wawatra	Biotechnologies	ALP	Poindimié
29.	BARTHELEMY	Jean-Pierre	Eco-Gestion / vente	LPCH Escoffier	Nouméa
30.	GUILHEM	Jean-Louis	Eco-Gestion / GEA	LP Pétro Attiti	Nouméa

14 femmes, 16 hommes